

ECONOMIE, ENVIRONNEMENT

Signature de la convention GRDF / CAVEM

Une coopération renforcée, des actions concrètes pour la transition énergétique de notre territoire.



Dans un contexte réglementaire en pleine mutation avec notamment la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la COP 21, les sujets énergétiques prennent une place de plus en plus importante et les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la mise en oeuvre d'actions concrètes visant à répondre aux enjeux climatiques.

Dans ce contexte la CAVEM oeuvre déjà dans le cadre de son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** ainsi que du **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** avec l'intégration du volet **Energie**.

Aussi, La CAVEM et GRDF (Gaz Réseau Distribution France) ont souhaité s'associer pour contribuer ensemble, à la mise en oeuvre d'actions concrètes pour et avec les habitants, les entreprises, les collectivités, afin d'atteindre des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

> Ce vendredi 15 janvier 2016 a eu lieu la signature de la convention entre GRDF et la CAVEM, en présence

de :

- M. Georges GINESTA, Président de la CAVEM et Député-Maire de Saint-Raphaël,
- M. Erick MASCARO, Directeur Territorial GRDF du Var,
- M. Nello BROGLIO, Vice-Président de la CAVEM Délégué à l'environnement et Maire des Adrets de l'Estérel,
- M. Maurice CHABERT, Conseiller Communautaire de la CAVEM Délégué à l'Energie et aux Fluides.

Une première entre la CAVEM et GRDF

A travers cette convention, GRDF et la CAVEM vont renforcer leur coopération pour répondre ensemble à ces enjeux par des mesures concrètes en travaillant sur les 3 thématiques suivantes :

1. **La réduction de la consommation d'énergie**, par un travail de conseil et d'accompagnement des consommateurs (voir aussi : [Le Salon de la rénovation énergétique de juin 2015](#)) et la mise en oeuvre d'actions spécifiques pour chaque grande famille de consommateurs : les particuliers, les professionnels, les collectivités territoriales par le biais d'une plateforme de rénovation énergétique.
2. **La production locale d'Energie Renouvelable (EnR)** grâce au projet de production de biométhane (Gaz Vert) à partir de la STEP du Reyran et injection dans le réseau de gaz naturel, une première dans la région. Identification et étude d'autres déchets méthanisables.
3. **L'amélioration de la qualité de l'air** par l'utilisation du Gaz Naturel Véhicule et du Bio GNV qui réduit d'environ 90% les émissions de particules fines et d'Oxydes d'Azote pour les transports urbains, bennes à ordures ménagères, transports de marchandises,...

VOIR AUSSI

- > [Le Plan Climat Energie Territorial](#)
- > [Le Schéma de Cohérence Territorial](#)

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

[http://www.cavem.fr/actualites-23/signature-de-la-convention-grdf-cavem-305.html?
cHash=d58a61c4fb51f92ee33117ac1d763782](http://www.cavem.fr/actualites-23/signature-de-la-convention-grdf-cavem-305.html?cHash=d58a61c4fb51f92ee33117ac1d763782)